
NEWSLETTER AVRIL 2025



Chères consœurs, chers confrères,

L'application **Mon Portail Kiné** ([Mon portail Kiné : les modalités d'utilisation – Ordre des masseurs-kinésithérapeutes](#)) vous facilite les démarches administratives ordinaires. Vous pouvez en effet :

- visualiser vos informations personnelles,
- modifier votre mail ou votre numéro de téléphone portable,
- charger vos documents : contrats, DPC, formations, DU...
- télécharger votre carte CPO,
- consulter vos attestations de paiements.

Vous trouverez ci-après le comparatif des caractéristiques des contrats d'assistanat et de collaboration :

[Diffusion des Bonnes Pratiques – Le Conseil Départemental de la Manche 50](#)

Pour consulter les spécificités de chacun d'entre vous, l'annuaire est disponible sur le site de l'Ordre National. Il vous suffit de sélectionner la spécificité désirée et taper 50 dans le code postal.

Liste des kinésithérapeutes ayant déclaré une spécificité

* Les spécificités sont déclarées par les kinésithérapeutes.

[Glossaire des spécificités en kinésithérapie →](#)

Des annonces sont consultables sur le site : [OFFRES – DEMANDES – RECHERCHES – VENTES – Le Conseil Départemental de la Manche 50](#)

Cessation d'activité, retraite, transfert, sociétés, toutes modifications de votre activité professionnelle... :

[contactez-nous !](#)

[CDOMK 50](#)

Centre d'Affaires Le Phénix – 1283, avenue de Paris -50000 St Lô

Tél. : 02 33 55 74 01 ou 07 66 61 85 54 / Courriel : cdo50@ordremk.fr / Site Internet : <https://manche.ordremk.fr/>